



Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ème âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. **Il est composé de 5 sections :**

- Services ambulatoires
- Aide à domicile
- Hébergement
- Personnes handicapées
- Cohésion sociale

Les mandats pour les 4 premières sections citées ont été renouvelés pour 5 ans. Pour en connaître la composition : [Composition conseil consultatif Cocof - septembre 2013](#)
A.W.,20/9/13

Documents joints

[Composition conseil consultatif Cocof - septembre 2013](#)